



## ÉVÈNEMENT MODE PRÊT-À-[RE]PORTER - 8e édition - 2, 3 ET 4 NOVEMBRE 2017

---

Les *fashionistas* de la ville de Québec sont comblées grâce à différents rendez-vous mode hors du commun qui se tiennent maintenant depuis octobre 2014. Et voilà que la 8e édition aura lieu les 2, 3 et 4 novembre prochain! À cette fin, confiez vos vêtements, accessoires et chaussures griffés de seconde main, de moyen à haut de gamme, à des professionnelles et passionnées de la mode. Ces dernières effectueront l'ensemble des opérations nécessaires à la mise en vente de vos articles lors des évènements mode PRÊT-À-[RE]PORTER.

### A) CE QUI EST ACCEPTABLE

Notez que les vêtements, accessoires et chaussures acceptés doivent être **au goût du jour et achetés dans les 3 dernières années;**

Nous acceptons des **vêtements et accessoires** pour femmes **griffés, moyen à haut de gamme, authentiques**, de toutes tailles, **neufs ou avec signes d'usure peu apparent.**

Nous acceptons également les souliers, bottes et sandales pour femmes, **neufs ou pratiquement neufs** et les **modèles doivent être récents.** Le cuir ne doit pas avoir de traces d'usure et les semelles doivent être propres.

Nous acceptons également tous les **accessoires griffés pour femmes**, tel que sacs à main, boucles d'oreilles, bracelets, bagues, colliers, montres (fonctionnelles), lunettes fumées, foulards, ceintures, portefeuilles, etc.

Les **maillots de bain** acceptés doivent **être neufs avec étiquette, prouvant que ces derniers n'ont pas été portés.**

Tous les vêtements devront présenter les **étiquettes intérieures** indiquant la marque, la taille **et les instructions de lavage lisibles;**

Si, lors de l'achat par le Fournisseur d'un item griffé, **un certificat d'authentification** fut remis, ce dernier **devra être présenté** afin d'éviter toute contrefaçon.

Veuillez également noter que **les robes de mariage, robes de bal et les vêtements de nuit** (incluant robe de chambre, sous-vêtements, etc.) **ne sont pas acceptés.**

### B) CUEILLETTE DE MARCHANDISE

Tous les biens déposés devront être remis dans **un état impeccable** par le propriétaire qui devra les apporter lui-même à l'adresse que nous vous indiquerons.



## ÉVÈNEMENT MODE PRÊT-À-[RE]PORTER - 8e édition - 2, 3 ET 4 NOVEMBRE 2017

---

Les vêtements doivent **être propres, fraîchement lavés ou nettoyés à sec**, donc sans odeur, tache, ni poils d'animaux ou cheveux;

Tous les articles devront avoir des **fermetures éclaires fonctionnelles**, ne présenter aucun trou et de plus, **aucun détail** (boutons, pierres, paillettes, plumes, etc.) **ne pourra être manquant**

### **C) CONSIDÉRATION**

L'évènement mode PRÊT-À-[RE]PORTER s'occupe de la cueillette, de l'entreposage sécuritaire de vos biens, du tri de votre marchandise et de son étiquetage, de la préparation, de la publicité, de la location de lieux, de l'aménagement et de la décoration de la salle, de l'assurance des biens et de responsabilité civile.

Afin de couvrir tous ses frais, l'évènement mode PRÊT-À-[RE]PORTER touchera une somme égale à 70% du prix vendu du ou des biens usagés et griffés *MOYEN DE GAMME* ainsi que 50% du prix vendu pour les articles griffés *HAUT DE GAMME/HAUTE COUTURE*.

Toutefois, si un vêtement devait être retiré avant la fin de l'évènement, un montant représentant 30% du prix de vente suggéré sera exigé afin de couvrir les frais d'administration engagés par l'évènement mode PRÊT-À-[RE]PORTER.

Nous toucherons également un montant représentant 70% du prix de vente suggéré pour un article dont le propriétaire aura vendu à une tierce personne en dehors de l'évènement.

### **D) FIXATION DU PRIX DE VENTE - 2 options**

Le propriétaire peut fixer lui-même les prix de la marchandise qui nous sera remise lors de la cueillette.

Le propriétaire peut aussi déléguer le tout aux professionnelles de l'évènement PRÊT-À-[RE]PORTER qui détermineront le prix de vente pour les vêtements, accessoires et chaussures griffés et usagés. Nous fournirons une liste détaillée aux propriétaires afin que ce dernier puisse prendre connaissance des items que nous aurons sélectionnés lors du tri ainsi que du prix de détail (taxe incluse) que nous aurons fixés pour chacun des items.

Option choisie: \_\_\_\_\_



## ÉVÈNEMENT MODE PRÊT-À-[RE]PORTER - 8e édition - 2, 3 ET 4 NOVEMBRE 2017

---

### **E) ARTICLES NON-VENDUS - 3 options**

Une fois l'évènement terminé, 3 options s'offriront au propriétaire. Ce dernier pourra prendre sa décision finale lorsqu'il recevra un courriel pour lui annoncer ses ventes (ou non) dans les semaines suivant l'évènement.

- 1- Faire un don à notre entreprise, laquelle pourra acheminer les articles non-vendus à une œuvre de charité.
- 2- Le propriétaire pourra récupérer ses articles non-vendus sur rendez-vous **avant le 30 janvier 2018**, à l'adresse qui lui sera fournie, après nous avoir signalé son intention par courriel **avant le 31 décembre 2017**. Notez que tous les articles non-vendus seront rendus à leur propriétaire dans le même état qu'à leur réception, lors de la cueillette.
- 3- Nous demander d'entreposer ses articles non-vendus pour des évènements ultérieurs ou les vendre en boutique, le cas échéant.

### **F) LES PARTIES S'ENGAGENT À RESPECTER TOUTES LES CONSIDÉRATIONS PRÉCÉDENTES ET À AGIR AVEC DILIGENCE ET BONNE FOI.**

Signature du propriétaire: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

Évènement mode PRÊT-À-[RE]PORTER: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_